



Bourse Maribel – Charte du réseau des institutions témoins

Avant-propos

Dans le cadre des *Projets Jeunes* proposés par l'APEF asbl et par les deux Fonds sociaux ASSS et MAE, vous – en tant qu'institutions - pouvez bénéficier d'un soutien financier pour former et accompagner les jeunes, sous contrat de stage ou de travail, dans le cadre d'un tutorat.

Depuis 2014, les Fonds sociaux GAR MAE et ASSS soutiennent le temps de travail dédié au tutorat de ces jeunes avec l'appui de subsides publics.

Afin de consolider la mise en place du tutorat envers les jeunes dans un ensemble d'institutions, un partenariat s'établit en 2019 avec le Fonds Maribel MAE afin que celui-ci soutienne également la mise en place de tutorat.

Afin d'impulser une dynamique plus large de soutien au tutorat dans le secteur ASSS, le Fonds ASSS a décidé d'initier un soutien similaire à partir du second semestre 2022.

L'équipe *Projets Jeunes* est disponible pour répondre à vos questions : projets.jeunes@apefasbl.org.

Depuis plusieurs années, les Fonds sociaux des secteurs non marchands développent des projets en matière de tutorat. Avec l'appui de l'ULiège et du CERSO, un travail a été fait avec des institutions impliquées dans ces projets pour identifier, formaliser et diffuser leurs pratiques.

Dans le sillage de ces recherches-action, les Fonds testent un dispositif de transmission des savoirs sur ces pratiques.

I. Qui sommes-nous ?

Nous sommes des institutions soutenues par les Fonds sociaux pour développer le tutorat principalement à l'attention de jeunes, stagiaires ou travailleur-euses.

Nos institutions et leur implication pour les jeunes ont alimenté des fiches-outils et des récits d'expériences disponibles sur le site Tutorats.org qui vous permettent de découvrir concrètement notre action et ses ressorts.

Nous souhaitons aujourd'hui partager nos acquis en nourrissant l'élaboration des fiches-outils. Transmettre notre savoir nécessite de pouvoir échanger sur nos actions avec des professionnel-les d'autres institutions en tenant compte de nos contextes spécifiques.

II. A qui nous adressons-nous ?

Nous nous adressons aux institutions qui souhaitent s'engager dans la mise en place du tutorat destiné principalement aux jeunes (tutorats de formation et/ou d'inclusion).

III. Que proposons-nous concrètement ?

Nous invitons toute institution qui est en train de réfléchir à l'accueil et l'accompagnement de jeunes, en stage ou sous contrat, à venir nous rencontrer sur site pendant une demi-journée, sur le modèle de partage d'expériences et de pratiques professionnelles.

Nous vous présenterons nos expériences et points d'attention sur les différents thèmes des outils présents sur le site Tutorats.org : spécificités du public, collaboration avec un partenaire enseignement/formation, intégration du projet dans l'équipe, etc.

Vous pourrez rencontrer l'une ou l'autre personne tutrice ou référente tutrice et, si c'est possible l'un-e ou l'autre jeune en tutorat ou passé-e par le tutorat, et si c'est également possible, un-e représentant-e de notre partenaire enseignement/formation.



IV. Pourquoi y participer ?

Parce que le partage, la collaboration et la confrontation avec des pairs impliqués dans des projets de tutorat ont permis un cheminement et d'affiner la réflexion.

Parce que nous avons constaté qu'avec l'expérience et l'analyse de ces effets, nous avons eu l'occasion d'améliorer nos pratiques au bénéfice de notre équipe, de notre public, des jeunes et de notre partenaire enseignement/formation.

V. Comment nous rencontrer ?

Via le site Tutorats.org, vous pourrez choisir l'institution en fonction du public que vous voulez accueillir et du secteur votre institution.

Vous pouvez demander au Fonds social de participer à cette expérience en explicitant vos attentes et en mentionnant le type d'institution que vous souhaitez rencontrer.

Vous préparez votre visite en lisant des outils et en nous précisant vos attentes.

Nous conviendrons ensuite d'un rendez-vous où vous pourrez envoyer entre 1 et 3 personnes : membres de la direction, responsable du service où sera organisé le tutorat ou encore, personne(s) qui serai(en)t en charge du tutorat.

VI. Avez-vous les moyens de nous rendre visite ?

La demi-journée que vous allez passer avec nous sera largement rentabilisée par le temps et l'énergie gagnés durant la mise en place de votre projet de tutorat.

C'est la raison pour laquelle le Fonds social ne propose pas de compensation financière aux institutions qui viennent visiter une institution-témoin.

Un défraiement de 50 euros maximum pour les frais de déplacement est octroyé par institution.

L'aide du Fonds social pourra être sollicitée pour la mise en œuvre de votre projet, et dans certains cas, bénéficier aussi à votre partenaire enseignement/formation.

VII. Comment avons-nous les moyens de vous accueillir ?

Le Fonds social nous octroie une aide financière pour compenser le temps que nous allons vous consacrer à raison de 8 heures d'embauche compensatoire.

Nous participons à des réunions d'échanges de pratique entre institutions. Nous nous voyons au moins une fois par an pour échanger et améliorer nos pratiques sur la manière dont nous vous accueillons et dont nous vous transmettons nos expériences afin de les améliorer. Nous donnons aussi un retour sur le dispositif aux Fonds, qui nous soutiennent aussi pour la participation à ce groupe.

Nous sollicitons d'autres institutions pour devenir institution-témoin comme nous et rejoindre ce groupe d'échanges de pratique de façon à pouvoir progressivement offrir un panel plus large d'expériences et répondre à plus de demandes.

Informations et contact

Equipe Projets.jeunes

Square Saintelette, 13-15 – 1000 Bruxelles

Projets.Jeunes@apefasbl.org

> www.apefasbl.org/projets.jeunes

